

Compte rendu de séance

Séance du 28 Juin 2021

L' an 2021 et le 28 Juin à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à la salle polyvalente Jean-Louis Mège sous la présidence de Monsieur Serge SOUCHAY, Maire.

Présents : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DANTU Sylvie, MM : BOURDIN Emmanuel, CENSIER Gérard, FESSAN Lionel, HERISSON Bernard, HUET Alain, JANIK Jean-Jacques, MALLEZ Didier, SAMON Michel

Absent : M. HUET Alain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 21/06/2021

Date d'affichage : 21/06/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme DOS SANTOS CLARO Sylvie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2021

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE L'INTERCO NORMANDIE SUD EURE - 2021_28
PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS EN TRANCÉE COMMUNE AVEC LE RÉSEAU D'EAU POTABLE - 2021_29

réf : 2021 28 : MODIFICATIONS STATUTAIRES DE L'INTERCO NORMANDIE SUD EURE

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que l'Interco Normandie Sud Eure lors de son assemblée communautaire du 17 Mars 2021, a procédé à des modifications statutaires.

Ces modifications s'appuient sur :

La loi n°2015-991 dite loi NOTRe du 7 aout 2015 ;
Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L.5211-17 et L5214-16 ;

La loi NOTRe prévoyait un transfert de la compétence eau et assainissement aux communautés des communes à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette compétence doit désormais figurer dans les statuts au titre des compétences obligatoires en application de l'article L5214-16 du CGCT.

Par ailleurs, ce même article précise que les statuts doivent distinguer les compétences obligatoires, les compétences supplémentaires relevant du II de l'article L.5214-16 dont il convient de définir l'intérêt communautaires et enfin les autres compétences complémentaires. Ainsi, conformément à la réglementation, la nouvelle rédaction des statuts reprend ces dispositions.

Enfin, au titre de ses compétences facultatives, L'INTERCO Normandie Sud Eure exerce « La construction, la réhabilitation et l'entretien d'équipements destinés aux professionnels de santé regroupés en pôle ou maison de santé ».

L'exercice de cette compétence était limité aux équipements suivants :

- Maison de santé « Bonette » à Bourth
- Ensemble des cabinets médicaux « Maison Gautier » à Mesnils sur Iton
- Maison médicale à Tillières sur Avre

Afin de prendre en considération la volonté de promouvoir et favoriser l'accès aux soins aux habitants de la communauté des communes et de faciliter l'installation de nouveaux praticiens, il a été décidé de mailler le territoire de l'intercommunalité par des pôles de santé.

Ainsi, compte tenu des projets de construction d'un complexe à Verneuil d'Avre et d'Iton et de réhabilitation de la maison Normande de Breteuil et d'un bâtiment à La Neuve Lyre en vue d'accueillir ces maisons de santé, et afin de permettre le déploiement de ces dispositifs de santé (pôles de santé et maisons de santé), Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur une nouvelle rédaction permettant de pouvoir intervenir sur l'ensemble du territoire de l'INSE27, quand le besoin sera identifié, sans avoir à revenir sur une modification statutaire.

Pour ces raisons, les statuts ont donc été modifiés pour prendre en compte l'ensemble de ces éléments.

Conformément à la réglementation, les communes membres doivent se prononcer sur ces modifications votées lors du conseil communautaire du 17 Mars 2021.

Après avoir pris connaissance de la nouvelle rédaction des statuts de l'Interco, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (ou non, dans ce cas préciser les conditions de vote)

- Approuve la nouvelle version des statuts de la Communauté de Communes INTERCO NORMANDIE SUD EURE

Une copie des nouveaux statuts est jointe à la présente délibération

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_29 : PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS EN TRANCHÉE COMMUNE AVEC LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réfection du réseau d'eau à "La Patinière" et à "La Pannetière".

En raison de ces travaux et dans le but de faire une seule tranchée, Monsieur le Maire propose de réaliser un enfouissement du réseau électrique, téléphonique et l'éclairage public .

Pour le surcoût de l'étude, Monsieur le Maire présente deux devis relatifs à la mission de maîtrise d'oeuvre partielle et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage soit :

- Société BFie	2 500.00 € HT	3 000.00 € TTC
- Société CAD'En	1 500.00 € HT	1 800.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux et approuvent ces devis.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DIVERS :

- Achat des parcelles D 285 et D 298 : reporté à la prochaine réunion.
Se renseigner du prix d'une pose de clôture (grillage et poteaux) et le prix d'une pose de borne.
- Mme Dos Santos demande si le bilan du comité des fêtes nous a été fourni pour la demande de subvention. dossier en attente car aucun document transmis.
- Plusieurs conseillers remarquent que la commune est moins bien entretenu que les années précédentes.
- Monsieur Herisson signale que les palissades n'ont pas été changé par Monsieur Bain, à proximité du verger conservatoire.
- Monsieur Fessan informe qu'un habitant de la commune va être prochainement centenaire et demande si la commune envisage d'organiser un moment festif.
L'ensemble des conseillers sont invités à rendre visite à la personne concernée Samedi 10 juillet à 14 heures, et lui offrir un cadeau à cette occasion.
- Monsieur le Maire informe que les fossés d'assainissement ne seront pas nettoyés cette année.

Séance levée à 19 h 30.

En mairie, le 30/06/2021
Le Maire
Serge SOUCHAY

